

Termes de références concernant le travail à effectuer par les experts pays chargés de rédiger les rapports pays sur les politiques et dispositifs de formation, d'insertion professionnelle et de création d'emplois

Contexte

La préparation de la « Manifestation régionale sur l'emploi des jeunes en Afrique », qui aura lieu les 21, 22 et 23 juillet 2014 à Abidjan, suppose que chacun des 32 pays retenus sur la liste d'invitation réalise un rapport ayant pour but de collecter les données concernant le marché du travail, d'identifier les expériences les plus significatives menées par les pays pour former les jeunes et les insérer dans l'emploi et d'analyser les facteurs d'efficacité comme les facteurs de succès des dispositifs mis en œuvre à cet effet ».

Un courrier envoyé par Monsieur Moussa Dosso, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire, aux ministres des pays invités a demandé à chacun d'entre eux de désigner un expert chargé nommément de réaliser au cours du premier trimestre 2014 une analyse en profondeur de la manière dont le pays concerné investit dans la formation, dans l'insertion et dans la création d'emplois au profit des jeunes dont il a la charge.

Le présent texte a pour but de fixer le cadre contractuel liant l'ADEA et l'expert d'un pays donné durant tout le processus de réalisation du rapport mentionné ci-dessus en dehors de toute contribution financière qui pourrait être apportée à cet expert par un partenaire de coopération.

Les principales recommandations du cadre contractuel

Elles peuvent se résumer comme suit.

Première recommandation : réaliser le rapport pays selon la structure commune proposée

Chaque expert pays est invité à réaliser le rapport qui lui a été confié selon une structure commune à l'ensemble des pays. Le respect par chacun de cette structure est essentiel dans la mesure où le processus de préparation de la Manifestation régionale a pour but de créer une dynamique de partage et de mutualisation inter-pays de ces expériences. Il s'agit d'aider chaque pays et l'ensemble des membres du PQIP/DCTP à mieux cerner les voies de réussite permettant aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail. La création de cette dynamique présuppose que chaque pays accepte de rendre compte des expériences d'insertion et de création d'emplois selon une approche concertée et, si possible, harmonisée. Seule une telle approche permettra en effet de faire une lecture synoptique des actions menées en ce domaine par les divers pays du continent et ainsi d'en dégager des voies et moyens pour lutter efficacement contre le chômage des jeunes.

Deuxième recommandation : rendre compte, en fonction des données disponibles, de la situation globale des emplois et du marché du travail

Il est important, pour bien comprendre les dispositifs de formation, d'insertion et de création d'emplois mis en œuvre dans chaque pays, que les experts collectent au maximum les dernières données statistiques disponibles, au plan national, concernant l'éducation et la formation des jeunes et leur situation relativement au marché du travail. Il n'est toutefois pas demandé à ces experts de faire eux-mêmes une agrégation de données dispersées ou non homogènes.

Certaines requêtes telles que celles concernant l'apprentissage ou l'insertion des jeunes sont difficilement accessibles. Il suffira, en cas de difficulté d'accès à ces données ou qu'elles ne sont pas accessibles de rendre compte, si possible, des estimations qui pourraient exister à ce sujet.

Il importe que toutes les données accessibles soient citées avec leurs sources.

Les sources de données sont publiées généralement soit par les instituts Nationaux Statistiques, soit par les Directions générales des ministères en charge de l'Emploi, de la Planification ou des Affaires Sociales soit par les partenaires du développement

Les meilleures sources sont les enquêtes nationales portant sur le marché du travail ainsi que les enquêtes portant sur des domaines spécifiques telles que l'emploi des jeunes ou le secteur informel.

Troisième recommandation : rapporter la diversité des analyses réalisées par les acteurs engagés dans les processus de formation et d'insertion et d'emploi

Les problématiques relatives à la formation et à l'insertion des jeunes et à leur situation dans le marché du travail ne peuvent pas être abordées à partir des seuls points de vue des ministères de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Education. Elles doivent véritablement prendre en compte les diagnostics, analyses et actions menés par l'ensemble des partenaires concernés : les partenaires économiques et professionnels, les responsables des dispositifs spécifiques de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, les collectivités territoriales et la société civile (ONG locales, nationales ou internationales)...

Il sera également important de rendre compte des initiatives prises au plan sous-régional ou en partenariat avec des organisations internationales telles que le BIT, la Banque mondiale, l'ONUDI, le PNUD, partenaires du développement...

Quatrième recommandation : bien identifier les expériences les plus significatives d'insertion dans l'emploi et de création d'emplois

La conférence des ministres aura pour but d'arriver à identifier les données manquantes pour établir des politiques fondées sur des évidences et de faire des propositions pour remédier à cette situation ; de mettre en avant les expériences les plus significatives d'accès à l'emploi des jeunes des divers pays partie-prenante du PQIP/DCTP, et d'en tirer un plan d'action 2014/17 susceptible de promouvoir une mutualisation inter-pays des expériences les plus significatives en ce domaine. Il sera donc important que les divers rapports pays rendent bien compte des difficultés et initiatives positives en ce domaine et précisent bien :

- les acteurs impliqués ;
- les métiers, emplois et publics visés ;
- les mesures prises pour insérer les jeunes dans l'emploi ou créer des emplois ;

- la spécificité de ces mesures selon le genre : lesquelles de ces mesures prennent explicitement en compte les difficultés spécifiques des femmes à accéder au monde du travail ?
- les moyens financiers investis : types et montants ;
- les évaluations faites de l'efficacité des dispositifs et moyens mis en œuvre ;
- les perspectives de généralisation des mesures évaluées comme étant les plus efficaces.

Cinquième recommandation : décrire une expérience « phare » d'insertion ou de création d'emploi en fonction de sa capacité à être démultipliée et mutualisée

Le choix de « l'expérience particulièrement significative » devra être fait en fonction de la capacité de l'expert à décrire et démontrer les résultats atteints et de la volonté du pays à vouloir en faire un axe de sa politique d'accès des jeunes à l'emploi. Il devra également être fait en fonction de sa potentialité à être démultipliée et généralisée. Ce choix aboutira, dans le cadre de l'analyse globale des rapports pays, à la mise en exergue d'un certain nombre d'actions et/ou de dispositifs qui seront présentés aux ministres pour leur capacité à être mutualisés dans le cadre d'une coopération inter-pays.

Sixième recommandation : bien soigner les deux pages de synthèse

Tous les rapports pays seront accessibles à l'ensemble des experts et ministres. Ils pourront éventuellement être publiés tels quels dans leur langue d'origine. Mais le PQIP/DCTP veillera à traduire et rendre disponibles pour tous, en français et en anglais, les deux pages de synthèse qui introduiront chaque rapport. Il est donc demandé à chaque expert de soigner très particulièrement la rédaction de ces deux pages afin qu'elles traduisent de manière très lisible les principales conclusions de son rapport et notamment les éléments d'analyse et de synthèse qui devront alimenter la coopération inter-pays et servir de base à un plan d'action commun du PQIP/DCTP pour les trois années à venir.

En conclusion : le calendrier de réalisation du rapport pays

Chaque expert est invité à finaliser et présenter une première version de son rapport pour la réunion des experts qui aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril à Abidjan. Il devra à cet effet envoyer cette première version par voie électronique au plus tard pour le 28 mars.

Les débats entre experts permettront à chacun d'identifier les modifications ou compléments éventuels à apporter à son travail.

Une version définitive du rapport devra être envoyée aux organisateurs de la conférence au plus tard pour le 18 avril.